

En tant que circuit de cinéma itinérant, vous pouvez être amené à conseiller la commune dans ses recherches de financement, pour monter des projets nouveaux en lien avec le cinéma, ou pour améliorer la salle dans laquelle vous mettez en place les séances de cinéma.

Les collectivités territoriales (Régions, Départements, Intercommunalités) et l'État (via les Préfectures et les Sous-Préfectures) peuvent lancer des appels à projets ou des dispositifs plus réguliers pour aider les communes et les intercommunalités à investir pour améliorer l'équipement, l'isolation, le chauffage, etc., de leurs bâtiments publics, en lien ou pas avec la transition écologique. Il faut interroger vos interlocuteurs à ce sujet, pour pouvoir renseigner utilement les élus locaux qui n'en seraient pas informés.

Pour permettre aux communes d'avoir des collaborateurs en ingénierie de projets : le dispositif VTA (volontaires territoriaux en administration)

Le VTA permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés, le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Ces postes sont à destination des 18-30 ans ayant un bac +2, financé à moitié par l'ANCT (Agence nationale pour la cohésion des territoires), à moitié par une collectivité locale, qui peut ensuite mettre la personne à disposition du circuit itinérant ou de plusieurs associations culturelles.

Territoires ciblés :

Le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les pays et PETR pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). À titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités pourront bénéficier du dispositif.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des nouveaux financements.

Pour les communes/groupements de communes labellisées « Villages d'avenir » : les dispositifs France Ruralités

22 millions de Françaises et de Français vivent actuellement dans les territoires ruraux. 88% des communes de notre pays sont rurales.

Début juillet 2022, Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a entamé une démarche d'évaluation des 181 mesures de l'Agenda rural et consulté près de 300 acteurs des ruralités, associations, élus, entreprises mais aussi collectifs citoyens, afin de réfléchir aux actions à mener pour mieux accompagner les territoires ruraux.

Dans ce cadre, l'ANCI a été auditionnée et amenée à faire des propositions concrètes pour alimenter le deuxième acte de l'Agenda rural, qui n'ont malheureusement pas été retenus dans le programme France Ruralités.

L'un des axes de France Ruralités :

- **Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir »** : ce programme d'ingénierie s'appuiera sur le recrutement de 100 chefs de projets, installés dans les préfectures et sous-préfectures des territoires les plus ruraux, avec la mission d'accompagner les maires de petits villages à passer de l'idée au projet. Les maires pourront candidater auprès de leur préfet de département, par groupe de 2 à 8 communes, afin de constituer un groupement de petits villages, unis par un projet collectif autour de l'habitat, des transports, du patrimoine ou encore de la santé.

Les communes devaient se regrouper pour faire valoir leur demande de label « Villages d'avenir » et déposer leur projet à la Préfecture. **La date butoir était le 15 octobre 2023**, on ignore la manière dont l'information a circulé, l'ANCI n'en a pas été destinataire.

Ensuite, les communes labellisées seront accompagnées par l'un des 100 chefs de projets nommés dans les sous-préfectures, pour le montage et la recherche de financement de leur projet. C'est la Banque des territoires/Caisse des dépôts et consignations, qui est en charge de cette concrétisation :

<https://www.banquedesterritoires.fr/plan-france-ruralites-et-programme-villages-davenir-le-deploiement-va-commencer>

Pour permettre aux communes et intercommunalités la rénovation énergétique des bâtiments publics : le dispositif ACTEE

ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal.

Son objectif : mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

→ l'efficacité énergétique des bâtiments publics

→ la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

<https://programme-cee-actee.fr/>

Pour candidater et recevoir un dossier de demande de subvention :

<https://portail.programme-cee-actee.fr/public/dossier/chene-saison-2>

La banque des territoires met à disposition une enveloppe de 2,5 milliard d'euros sur ce programme :

https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-02/20-199-BDT-Plaquette%20TEE-Plan%20de%20relance%20batiments%20publics-web_0.pdf

<https://www.banquedesterritoires.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics>

La banque des territoires

La Banque des territoires est une direction de la Caisse des dépôts et consignations créée en mai 2018. Elle propose des solutions de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales notamment. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts.

La mission de la Banque des Territoires est d'apporter le plus rapidement possible des solutions, pour que les territoires soient « plus durables, plus connectés, plus inclusifs et plus attractifs ». Elle accompagne les grands projets innovants sur tous les territoires. Elle favorise également la solidarité entre les territoires, en soutenant les projets qui contribuent à organiser les interactions entre les Métropoles, les villes moyennes et la ruralité.

Exemples de projets :

La Banque des Territoires propose des services de conseil, de financement, d'accompagnement opérationnel (garantie ou besoin en trésorerie) des projets, dans des domaines tels que l'aménagement et le foncier, le développement économique, l'économie sociale et innovation, l'énergie, l'environnement, l'habitat, les infrastructures numériques, la jeunesse, l'éducation et formation, la mobilité, la santé, le vieillissement, les services bancaires, ou encore le tourisme, la culture, les loisirs.

La Banque des Territoires accompagne aussi la relance pour le commerce, l'habitat, l'inclusion numérique, la reconquête industrielle, le tourisme, la transition écologique et énergétique, le Très Haut Débit, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mode de fonctionnement pour obtenir une aide :

La candidature pour obtenir une aide s'effectue en ligne directement sur les fiches d'aides sur le site : <https://www.banquedesterritoires.fr/recherche/offres-et-solutions>